

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 12 (1936-1937)  
**Heft:** 25

**Artikel:** Les 10 ans d'existence de la Société d'édition "Soldat Suisse"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-713407>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Heimat. Die firmunglänzten Bündner Berge sind seine gewaltigen Ehrenwache bis zur seligen Urständ. Und wenn Föhn oder Biswind über Höhen, Täler und Gräber brausen, so wird darin das Hohelied vom Auslandschweizer klingen, der zur Mutter Helvetia zurückkehrte, um ihr zu dienen und für sie zu sterben. Die rotweiße Fahne der Eidgenossenschaft umhüllt den edlen Nachkommen eines ehrwürdigen Geschlechtes.

Armee und Volk gedenken in Hochachtung des jungen Offiziers. Sie entbieten dem trauernden Vater, Mitr.-Oberleutnant Nicolo Juvalta, der schmerzgebeugten Mutter und Braut und allen Angehörigen innigstes Beileid und den Trost des Allmächtigen.

Oberstlt. *Albert Ott.*



**Artillerie: Rekrutenschulen.**  
Mechanikerkurs vom 14. Sept.—16. Okt., Thun.

**Offiziersschulen.**  
*Infanterie.* 1. und 2. Division vom 13. Sept.—6. Nov., Lausanne.  
*Leichte Truppen.* Radfahrer vom 27. Sept.—20. Nov., Bern.  
*Motorwagentruppe* vom 6. Sept.—27. Nov.

**Schießschule für Leutnants**  
3. und 4. Division vom 27. Sept.—9. Okt., Wallenstadt.

**Unteroffiziersschulen.**  
*Infanterie.* Spezialkurs für Mitr.-Büchser vom 13.—25. Sept., Bern W.F.  
*Sanitätstruppe.* Gefreitenschulen vom 27. Sept.—23. Okt., Genf.  
vom 27. Sept.—23. Okt., Luzern.  
*Veterinärtruppe.* Hufschmiedkurs vom 30. Sept.—10. Dez., Thun.  
*Verpflegungstruppe* vom 27. Sept.—30. Okt.

**Wiederholungskurse.**  
*1. Division:*  
Geb.San.Kp. II, III/11 vom 30. Aug.—11. Sept.  
Geb.San.Kp. I/11 vom 3.—15. Sept.  
Vpf.Abt. 1 vom 30. Aug.—11. Sept.

*2. Division.*  
J.R. 11 vom 27. Sept.—9. Okt.  
F.Art.Abt. 8 vom 24. Sept.—9. Okt.

*3. Division.*  
Manöver-W.K. vom 13.—25. Sept.  
Sch.I.Kp. V/3 vom 27. Sept.—9. Okt.  
San.Abt. 3 vom 27. Sept.—9. Okt.  
Geb.San.Kp. I/13 vom 17.—29. Sept.

*4. Division.*  
J.Br. 11 vom 27. Sept.—9. Okt.  
J.R. 23 vom 27. Sept.—9. Okt.  
Aufkl.Abt. 5 vom 27. Sept.—9. Okt.  
Drag.Schw. 23 vom 27. Sept.—9. Okt.  
Rdf.Kp. 25 vom 27. Sept.—9. Okt.  
F.Art.Abt. 15 vom 24. Sept.—9. Okt.  
F.Hb.Abt. 28 vom 24. Sept.—9. Okt.  
Art.Beob.Kp. 4 vom 24. Sept.—9. Okt.  
Tg.Kp. 4 vom 27. Sept.—9. Okt.  
San.Kpn. I, II, III/4 vom 27. Sept.—9. Okt.  
Vpf.Kpn. I, II/4 vom 27. Sept.—9. Okt.

*6. Division.*  
Geb.I.R. 35 vom 27. Sept.—9. Okt.  
F.Btr. 43 vom 22. Sept.—7. Okt.  
Geb.San.Abt. 16 vom 27. Sept.—9. Okt.

**Festungsbesatzungen.**  
Fest.Art.Kp. 15 vom 17. Sept.—2. Okt.  
Btr. 94 vom 10.—25. Sept.  
Btr. 95 vom 10.—25. Sept.

**Armeetruppen.**  
L.Br. 2 vom 13.—25. Sept.  
Sch.Art.R. 2 vom 10.—25. Sept.  
Sch.Art.R. 3 vom 24. Sept.—9. Okt.  
Flieger-Abt. 3 vom 13.—28. Sept.  
Jagd-Fl.Kp. 16 vom 3.—18. Sept.  
Pont.Bat. 2 vom 13.—25. Sept.  
Tg.Kp. 7 vom 13.—25. Sept.  
Fk.Kp. 2 vom 13.—25. Sept.  
Bäcker-Kp. 3 vom 13.—25. Sept.  
Bäcker-Kp. 4 vom 13.—25. Sept.  
Bäcker-Kp. 5 vom 27. Sept.—9. Okt.

*3. Division. Landwehr.*  
J.R. 45 vom 13.—25. Sept.  
San.Kp. V/3 vom 27. Sept.—9. Okt.  
F.Lazarett 3 vom 27. Sept.—9. Okt.  
San.Transp.Abt. 3 vom 27. Sept.—9. Okt.

*6. Division.*  
J.Sm.Kol. 6 vom 27. Sept.—9. Okt.  
**Festungsbesatzungen.**  
Fest.Art.Kp. 15 vom 17. Sept.—2. Okt.  
Btr. 94 vom 10.—25. Sept.  
Sch.Mot.Kan.Btr. 24 vom 24. Sept.—9. Okt.  
Btr. 95 vom 10.—25. Sept.

**Armeetruppen.**  
Pont.Bat. 2 vom 13.—25. Sept.  
Tg.Kp. 8 vom 27. Sept.—9. Okt.  
Fk.Kp. 2 vom 13.—25. Sept.

## Les 10 ans d'existence de la Société d'édition „Soldat Suisse“

Il y a dix ans exactement que s'est fondée le 27 août 1927, sous la présidence du colonel Carl Frey, aujourd'hui décédé, la Société d'édition « Soldat Suisse » dont les débuts furent assez difficiles financièrement parlant. Une année auparavant, le premier numéro du « Soldat Suisse » était sorti de presse grâce à l'initiative du pl. K. F. Schär, Dr. phil., à Bâle, auquel on doit la création de ce journal qu'il rédigeait lui-même. Toutefois l'optimisme du pl. Schär ne devait pas être récompensé comme il le méritait, car le nouveau périodique ne put réunir le nombre d'abonnés suffisant pour couvrir les frais de l'entreprise et, étant donné d'autre part que l'organe de l'Association suisse des sous-officiers, « Le sous-officier suisse », imprimé à St-Gall dès 1921, se débattait également dans une situation financière assez précaire, une fusion des deux périodiques fut décidée. Elle advint par la création de la Société d'édition « Soldat Suisse », dont le siège fut installé de Bâle à Zurich, sous la direction du lieutenant-colonel Bopp. Le nom du journal créé par le pl. Schär fut conservé et c'est ainsi que le « Soldat Suisse », rédigé par le D<sup>r</sup> Schär pour la partie générale et par l'adj.-sof. Möckli en ce qui concernait le « Sous-officier suisse », devint l'organe officiel de l'A.S.S.O.

Certes, les corbeilles de noce apportées par les deux « conjoints » n'étaient point de même valeur, le « Soldat Suisse » comptait à peine 500 abonnés, tandis que le « Sous-officier suisse » en amenait 2300! Mais, malgré les conditions financières délicates, la nouvelle entreprise se mit à l'œuvre avec ardeur. Toutefois, le fait que le président de la société était en même temps l'imprimeur du journal ne pouvait laisser prévoir que de mauvais résultats et c'est ainsi que le premier exercice se termina par un déficit de fr. 20,000.—.

Après avoir connu meilleure fortune sous diverses directions, dont celle de l'adj.-sof. Möckli, comme vice-président, la présidence étant vacante, et par la suite celle du lieutenant-colonel Raduner, de Horn am Bodensee, qui réduisirent les frais au strict minimum et entreprirent une propagande intelligente, la société d'édition « Soldat Suisse » trouva enfin en 1930, en la personne du colonel d'EMG Arthur Steinmann, un dévoué président qui actuellement encore assure ses délicates fonctions à la satisfaction générale.

Le 15 avril 1930, le D<sup>r</sup> Schär se démit de ses fonctions de rédacteur de la partie générale du « Soldat Suisse » et l'adj.-sof. Möckli fut chargé de la rédaction de toute la partie allemande, tandis que le pl. Dunand, de Genève, remplacé plus tard par le lieut. Notz, de Genève également était appelé à rédiger la partie française.

Sous l'impulsion du colonel Steinmann, de nouveaux statuts furent établis et l'impression du journal passa à l'Imprimerie Aschmann & Scheller, à Zurich, dont on se plaît à reconnaître aujourd'hui le travail soigné et consciencieux. Un contrat, passé avec l'A.S.S.O., la-

quelle s'engageait à fournir annuellement au moins 2000 abonnés, une propagande intensive dans les écoles et cours assainirent petit à petit la situation et réduisirent peu à peu les déficits. Des dons permirent également la création d'un fond pour les abonnements gratuits distribués aujourd'hui aux sous-officiers chômeurs ou dans la gêne.

A l'occasion du centenaire de la Société suisse des officiers, un numéro spécial du « Soldat Suisse », fort de 24 pages, avec couverture illustrée en quatre couleurs, fut édité à 10,000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les participants de cette manifestation. Un second numéro spécial de 20 pages fut consacré le 1<sup>er</sup> août 1934 à la commémoration de la mobilisation de 1914.

Enfin, le 1<sup>er</sup> septembre 1935, la troisième langue nationale était introduite et le pl. Emilio Fonti, de Berne, nommé rédacteur de la partie italienne. A l'occasion de la propagande en faveur de l'emprunt de défense nationale, un troisième numéro spécial groupant de nombreux clichés et d'intéressants graphiques, fut tiré à 86,000 exemplaires et distribué dans le pays par l'entremise des chefs de section militaires et des sociétés de sous-officiers.

Il nous est permis d'affirmer aujourd'hui que le « Soldat Suisse » s'appuie maintenant sur une base solide. Par son caractère de périodique militaire destiné aux militaires de tous grades et de toutes classes de l'armée, il est apprécié et connu aussi bien des hautes sphères militaires que du simple soldat et même du citoyen qui a de l'intérêt pour notre armée.

Nous espérons vivement que le « Soldat Suisse » fera une carrière allant toujours en s'améliorant et nous profitons de l'occasion de ce jubilé pour remercier sincèrement tous ceux qui nous ont prêté et qui nous prêtent encore leur précieux appui. Notre reconnaissance va tout spécialement au colonel d'EMG Arthur Steinmann, président actuel de la société, à la fermeté et la clairvoyance duquel nous devons une grande partie du sauvetage de notre barque.

Puisse le « Soldat Suisse » se faire toujours dans l'armée et parmi le peuple suisse de nouveaux et fidèles amis.

## La télévision est-elle susceptible d'applications militaires?

La télévision est sortie du laboratoire et est dès maintenant entrée dans le domaine pratique. Elle n'en est pourtant qu'à ses débuts et est certainement appelée à réaliser encore de très grands progrès; mais les études relatives à son emploi sont délicates et coûteuses et, malgré tout l'intérêt qu'elle présente, cette circonstance retarde et ralentit ses progrès. Ces études ont donc besoin d'être encouragées, non seulement moralement mais aussi matériellement et pécuniairement si on veut aboutir sans de trop grandes pertes de temps.

De là à se dire que, comme pour l'aviation et la radiographie, on n'ira vite que grâce au secours des gouvernements, il n'y a qu'un pas, et tout de suite on se demande si les besoins de la défense nationale ne peuvent pas amener les pouvoirs publics à encourager ces études par des subsides convenables que justifieraient les résultats à en attendre.

Que peut-on donc demander à la télévision au point de vue militaire dès maintenant et dans un avenir restreint?

★

Aujourd'hui, on est arrivé à recevoir avec netteté sur un écran de 30 cm dans toutes ses dimensions les objets ou personnages dont les images sont transmises par des vibrations ou ondes électriques.

Il convient de ne pas espérer de sitôt dans la guerre terrestre ou navale la vue directe de ce qui se passe chez un adversaire. Cela supposerait, dans l'état actuel de la télévision, l'existence chez celui-ci d'appareils émetteurs et du personnel nécessaire à leur utilisation, ce qui est pratiquement impossible. Au contraire, la télévision peut dès maintenant permettre une communication entre deux postes amis, et cette pratique est susceptible de donner des résultats intéressants.

Il est possible grâce à elle de transmettre un renseignement ou un ordre écrit, et de l'accompagner au besoin d'un croquis. En le photographiant à l'arrivée, on en fait un document d'une valeur indiscutable permettant, grâce à la signature de l'émetteur, de déterminer la responsabilité de celui-ci et de celui qui recevra l'ordre et le renseignement.

Si le texte est court et qu'on se contente de le lire, la durée de la transmission sera brève. Si on photographie le message, elle ne sera plus que de quelques secondes. Avec les procédés de développement et de fixation rapides dont dispose aujourd'hui la photographie, le destinataire sera bien plus vite en possession du message que si celui-ci est transmis par radiotélégraphie ou radiotéléphonie; ajoutons que ces deux derniers modes de transmission ne permettent que l'envoi d'un texte, non celui de croquis. Si le texte à transmettre est long, la transmission radiotélégraphique exige un temps considérable. Il convient de remarquer qu'il faut en ce cas ajouter à la durée de transmission le temps exigé par le chiffrement et le déchiffrement, si on veut garder le secret indispensable. Au contraire, si un texte long est transmis par portions successives par télévision, on arrivera à le filmer presque dans les mêmes conditions de rapidité qu'un texte court.

Si on parvient à appliquer la télévision de messages expédiés par des avions au cours d'une reconnaissance, on gagnera de plus le temps nécessaire au voyage de retour.

Arrivera-t-on plus tard à transmettre d'avion la vue du terrain survolé?

Il est prématuré de dire si la chose sera pratiquement possible en raison de la réduction subie par les images transmises, et de l'influence exercée sur celles-ci par l'altitude élevée à laquelle un avion militaire est obligé d'exécuter ses reconnaissances pour ne pas être exposé à des risques excessifs du fait de l'artillerie et des mitrailleuses antiaériennes. Si le problème est résolu, on pourra filmer des images successives ainsi transmises à mesure que l'avion se déplacera, et réaliser un gain de temps considérable.

★

Nous voyons que dès maintenant et dans son état actuel la télévision est susceptible d'applications intéressantes pour la transmission de messages beaucoup plus rapide que par T.S.F. et en évitant les inconvénients du chiffrement dont on ne sait jamais si l'ennemi, après avoir saisi le message, ne saura pas le décrypter. Au cours des opérations en Prusse orientale, au début de la guerre mondiale, les Allemands ont ainsi décrypté tous les ordres russes transmis par T.S.F. Il en a été de même en France pendant la course à la mer en octobre 1914: on attendait pour envoyer les ordres de décryptement des comptes rendus de certains états-majors allemands subordonnés indiquant leurs emplace-